

# Guide aux services de la bibliothèque



Polo Bibliotecario  
Parlamentare

**Biblioteca del Senato  
“Giovanni Spadolini”**

**Inscription  
Recherche  
Consultation  
Prendre des copies  
Autres services  
Informations utiles  
et règles de bonne  
conduite**



Polo Bibliotecario  
Parlamentare

**Biblioteca  
del Senato**

Piazza della Minerva, 38  
00186 Roma  
Tel. 06 6706 3717  
[senato.it/biblioteca](http://senato.it/biblioteca)

**Biblioteca  
della Camera**

Via del Sannario, 76  
00186 Roma  
Tel. 06 6760 3476  
[biblioteca.camera.it](http://biblioteca.camera.it)

**Biblioteca del Senato  
Giovanni Spadolini**  
Piazza della Minerva, 38  
00186 Roma - I

Site web  
[senato.it/biblioteca](http://senato.it/biblioteca)

Horaires d'ouverture  
lundi - vendredi:  
9h00-19h30  
samedi: 9h00-12h30  
Fermeture au mois d'août

tél. +39.06.6706.3717  
[bibliotecaminerva@senato.it](mailto:bibliotecaminerva@senato.it)

**Service d'information  
à distance**  
Chiedi al Polo bibliotecario  
parlamentare  
[polobibliotecario  
@parlamento.it](mailto:polobibliotecario@parlamento.it)

**Information sur les fonds  
spéciaux et l'histoire locale  
italienne**  
[fondispeciali@senato.it](mailto:fondispeciali@senato.it)

**Visites et conférences**  
[bibleventi@senato.it](mailto:bibleventi@senato.it)

## Inscription

A partir de 2007 la Bibliothèque du Sénat et la Bibliothèque de la Chambre des députés ont formé le Pôle bibliothécaire parlementaire à fin de coordonner les collections et les respectifs services. Les usagers de la Bibliothèque du Sénat peuvent donc accéder à toutes les collections et les services du Pôle.



Pour s'inscrire à la Bibliothèque du Sénat, l'utilisateur doit présenter une carte d'identité en cours de validité et remplir un formulaire. L'inscription à la Bibliothèque du Sénat permet aussi bien l'accès à la Bibliothèque de la Chambre des députés (entrée 76, Via del Seminario). Le titre d'accès est valable pour 6 mois et il est renouvelable.

## Recherche dans les catalogues

La Bibliothèque du Sénat a plusieurs catalogues.

**Catalogue en ligne  
(OPAC) du Pôle  
bibliothécaire  
parlementaire**  
[opac.parlamento.it](http://opac.parlamento.it)

Il offre l'accès aux collections intégrales de la Bibliothèque du Sénat et de la Chambre des députés.

**Catalogues des fonds  
spéciaux**

Sur la page d'accueil de la bibliothèque dans l'encadré "Cerca in"

- Cataloghi di diritto comune: Fondo Cortese e Fondo Vassalli
- Banche dati di statuti e storia locale

Ils comprennent les catalogues suivants: Statuts des communes et des corporations du Moyen Âge tardif à l'âge contemporain, éditions anciennes relatives à l'histoire locale italienne, éditions anciennes de droit commun et histoire juridique.

**Ressources numériques**

Sur la page d'accueil de la bibliothèque dans l'encadré "Cerca in"

- 1) Biblioteca digitale del Polo bibliotecario parlamentare (Bibliothèque numérique); [parlamento.it/921](http://parlamento.it/921)
- 2) Re@IWeb. Portale des bases de données du Pôle bibliothécaire parlementaire [realweb.parlamento.it](http://realweb.parlamento.it)

La version intégrale des ressources numériques est accessible exclusivement par les postes informatiques de la bibliothèque.

**Aide à la recherche  
documentaire**

Le Pôle bibliothécaire parlementaire fournit au public un service d'information et d'orientation. Pour demander de l'aide à la recherche des documents on peut envoyer un e-mail à [polobibliotecario@parlamento.it](mailto:polobibliotecario@parlamento.it) avec l'indication du sujet, la raison de la consultation demandée (thèse, publication, etc.) et un numéro de téléphone pour être contacté.

Pour consulter l'histoire locale, écrivez à: [fondispeciali@senato.it](mailto:fondispeciali@senato.it)



## Consultation des collections

Les collections du Pôle bibliothécaire parlementaire comprennent actuellement plus de 2 millions des livres imprimés, la plupart desquels concernant les sciences juridiques, politiques et historiques.

Ces riches collections sont en partie disponibles dans les salles de consultation, et en partie gardés dans les dépôts.



### Volumes

Les volumes dans les salles de consultation sont en accès libre: les usagers peuvent prendre les livres personnellement et, après la consultation, les déposer sur les tables.

Pour les collections qui sont stockées dans les dépôts, les usagers doivent rechercher dans les catalogues et consigner les formulaires compilés. Avant de sortir de la bibliothèque les livres doivent être rendus au person-

nel de l'Accueil et Orientation du Sénat.

À la demande de l'usager les livres peuvent être gardés en dépôt pour 15 jours. Le dépôt peut être renouvelé pour 15 jours.

Les livres de la Bibliothèque de la Chambre des députés doivent être demandés et rendus au personnel de l'Accueil et Orientation de la même bibliothèque.

### Journaux et revues

Après la fondation du Pôle bibliothécaire parlementaire, l'acquisition et la gestion des revues et des journaux ont été partagées entre la Bibliothèque de la Chambre des députés et la Bibliothèque du Sénat.

La plupart des revues sur abonnement sont donc accessibles dans la Salle Périodiques de la Bibliothèque de la Chambre des députés.

Une partie des journaux sont disponibles dans l'hémérothèque de la Bibliothèque du Sénat.

Le catalogue générale des journaux possédés par le Pôle bibliothécaire parlementaire

**I Giornali. Catalogo annuale** est consultable sur la page d'accueil de la bibliothèque.

La plupart des journaux papier sont conservée dans des dépôts externes. Le livraison est effectué de lundi à vendredi.

Avant de demander la consultation des revues et des journaux reliés en volumes vous pouvez:

- vérifier si sont disponible les versions numériques;
- utiliser les microfilms.

## Prendre des copies

Conformément aux lois sur le droit d'auteur, on peut faire des photocopies. Le coût pour chaque photocopie en A4 en blanc et noir est 0,10 euros. Les journaux papier peuvent être reproduits de deux façons:

- on peut prendre personnellement des photos avec un appareil photographique. Dans ce cas, il faut remplir un formulaire disponible au comptoir de l'Accueil et Orientation ou sur le site de la bibliothèque;
- on peut sauver sur clé USB les images obtenues par microfilms (si elles sont disponibles).

Les photos prises avec un appareil photographique personnel et les copies digitales sont gratuites.



## Autres services

### Se connecter

Dans la bibliothèque il y a plusieurs postes informatiques à la disposition des usagers par un mot de passe journalier et personnel.

Il n'est pas possible d'imprimer des ordinateurs au public.

Le WI-FI est également disponible gratuitement avec un mot de passe journalier.

### Formation

Le Pôle bibliothécaire parlementaire organise régulièrement des programmes de formation à la recherche bibliographique, juridique, parlementaire et d'actualité. Pour tout renseignement, veuillez consulter le site web du Pôle bibliothécaire parlementaire: [parlamento.it/942](http://parlamento.it/942) ou envoyer un e-mail à [polobibliotecario@parlamento.it](mailto:polobibliotecario@parlamento.it)

### Etude sur livres personnels

Les usagers de la bibliothèque peuvent demander d'introduire jusqu'à deux livres personnels pour les activités d'étude. Pour être autorisés, les livres doivent être en rapport avec les matières de spécialisation de la bibliothèque.

L'utilisation de la salle de "Pensiero politico" pour l'étude en petits groupes peut être autorisée.

# Informations utiles et règles de bonne conduite

---

## Admission à la bibliothèque

<b>Conditions</b>	Être âgés d'au moins 16 ans, présenter une carte d'identité valide, remplir le formulaire d'inscription.
-------------------	--

---

## Règles de bonne conduite

<b>Habillement</b>	La tenue vestimentaire des usagers doit être discrète et conforme à l'Institution.
--------------------	--

<b>Sacs, sachets et assimilés</b>	Pour des raisons de sécurité, les sacs personnels doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet à l'entrée. Les objets personnels peuvent être introduits dans la bibliothèque à l'intérieur des sacs en plastique transparent distribués à l'entrée.
-----------------------------------	--

<b>Livres de propriété personnelle</b>	À l'exception des codes, l'introduction de livres personnels doit être autorisée.
--	---

<b>Ordinateurs portables et tablettes personnelles</b>	On peut les introduire sans autorisation.
--	---

<b>Appareils photos</b>	Leur utilisation doit être autorisée par le personnel de la bibliothèque.
-------------------------	---

<b>Sorties temporaires</b>	Elles ne sont pas permises.
----------------------------	-----------------------------

<b>Nourriture et boissons</b>	Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire des aliments et des boissons dans la Bibliothèque.
-------------------------------	---

---

<b>Conduite dans les salles de lecture</b>	Les effets personnels ne doivent pas être laissés sans surveillance. La bibliothèque décline toute responsabilité à cet égard. Il est interdit de continuer à occuper les postes informatiques et d'étude dans le cas où on quitte la Salle de lecture pendant plus de 15 minutes. On doit respecter le silence dans les salles de lecture.
--	---

---

<b>Respect des collections</b>	Il est interdit d'abîmer les documents consultés par des annotations et/ou soulignements. Dans le cas où on constate un dommage, les usagers sont encouragés à le signaler au personnel du bureau d'Accueil et d'Orientation de la bibliothèque.
--------------------------------	--

---

## Accès à Internet

---

<b>Postes informatiques</b>	Il est possible de les utiliser par le mot de passe journalier et personnel.
-----------------------------	--

---

<b>Wi-Fi</b>	Il est disponible par un mot de passe journalier.
--------------	---

---

## Objets trouvés

---

	Il faut s'adresser au personnel du bureau d'Accueil et d'Orientation de la bibliothèque.
--	--

---

# Salles de lecture

